

Plan Paysage de la Camargue Gardoise

Un enjeu pour l'avenir



Document à l'usage des communes,
élaboré à partir du rapport final de l'étude "Plan Paysage de la Camargue Gardoise"
réalisée par l'Atelier des Paysages - Alain MARGUERIT (paysagiste dplg),
Christine ANCEY (architecte dplg) et Gilles AMPHOUX (paysagiste dplg).


CENTRE DE RESSOURCE DOCUMENTAIRE
Boîte : CAMARGUE et
N°3 PETITE CAMARGUE

Éditorial	3
La nature... et les hommes	5
L'action paysage	7
action 1	
L'accès à la mémoire	9
action 2	
Aimargues, le Cailar, Vauvert: la porte de la Petite Camargue	11
action 3	
la RD 62, route du littoral	13
action 4	
St-Gilles, porte fluviale de la Petite Camargue	15
action 5	
la RD 979, route des Plages	17
action 6	
la RD 104, route des Canaux et du Vistre	19
action 7	
la RN 572, route des Costières	21
action 8	
le Canal du Rhône à Sète	23
action 9	
ponts, tours et tourelles, lieux d'observation	25
action 10	
la bande littorale du delta du Rhône	27
action 11	
le cordon de Montcalm	29
action 12	
les surfaces "naturelles"	31
action 13	
les surfaces agricoles	33
action 14	
l'habitat rural: les mas	35
action 15	
l'eau non maîtrisée: le fleuve Vidourle	37
action 16	
l'eau non maîtrisée: la rivière le Vistre	39

Plan Paysage de la Camargue Gardoise

Un enjeu pour l'avenir



Depuis 1993, date de création du Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise, une démarche commune à l'ensemble des partenaires institutionnels permet au territoire de la Camargue gardoise de mettre en œuvre un projet global de développement, conciliant objectifs économiques et environnementaux.

Une Charte d'environnement a été signée avec l'État en Décembre 1995, un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a également été mis en place en Avril 1995. En Juin 1998, la décision d'approbation d'un Plan Paysage était signée entre l'État et le Syndicat Mixte.

Ce Plan Paysage a pour ambition de maîtriser l'évolution des paysages de notre territoire. Il s'attache également à transcrire un projet de devenir du paysage visant à guider les décisions et les projets d'aménagement. Dix huit propositions d'action ont été élaborées en concertation avec les communes. Elles prennent en compte l'identité de chacune d'entre elles dans le cadre d'un projet d'ensemble de préservation et de mise en valeur du territoire camarguais.

Le document présent, à l'usage des mairies, doit permettre aux élus et aux techniciens concernés de prendre en compte cette dimension paysagère lors des décisions qu'ils sont amenés à prendre quotidiennement dans le cadre de leurs fonctions.

Des fiches techniques plus précises seront ajoutées à ce document au fur et à mesure de l'évolution du Contrat Paysage qui devrait contribuer à concrétiser les propositions d'action élaborées dans le cadre de ce Plan Paysage.

Louis Girard

*Président délégué du Syndicat Mixte
pour la Protection et la Gestion
de la Camargue gardoise*

la nature... et les hommes



Un avenir pour la Petite Camargue

Aujourd'hui, l'aménagement des territoires repose sur la prise en compte de la notion de développement durable. Un mot parfois galvaudé, souvent cache-misère, qu'il est essentiel de ramener à l'idée de projet fédérateur.

Qu'est-ce que le développement durable, si ce n'est une projection sur l'avenir traçant le fil conducteur de toutes les actions qui s'imbriqueront dans un schéma de cohérence. Un guide, une méthode, un garde-fou aussi, permettant de travailler sur la durée et sur des thèmes forts.

Le développement durable ne peut se résumer au simple fait économique. Il répond à une analyse du territoire, l'étroite imbrication qui existe entre les hommes, leur culture et leur devenir. S'il s'articule sur le principe essentiel de création de richesses, il se nourrit néanmoins de la diversité. Il est en priorité une réponse aux besoins des hommes qui peuplent un territoire, avant de constituer une vitrine économique et sociale. Complexe par définition, il repose sur le cumul d'actions modestes qui, additionnées et prolongées dans un même esprit, finissent par constituer un édifice cohérent et solide.



pour un développement durable



l'action paysage...



Le rapport étroit qui existe entre la Camargue et ses paysages est un élément majeur à prendre en compte. Il illustre parfaitement la complexité du travail à accomplir pour que l'équilibre qui existe entre le milieu naturel et les hommes qui en tirent leurs ressources puisse perdurer dans les meilleures conditions.

À ce titre, le Plan Paysage de la Camargue Gardoise constitue une étape préliminaire essentielle. L'étude paysage ne se limite pas à la mise en place de principes d'aménagements, mais doit être considérée comme l'épine dorsale des axes de développement.

Elle repose sur une analyse pertinente, visant à capitaliser l'identité et la symbolique du territoire. Une approche indispensable face à des moyens techniques permettant, aujourd'hui, de bouleverser rapidement et de manière irréversible, les caractéristiques physiques du paysage.

Ces choix, ce cadre, visent à limiter les risques de démarches individuelles mal maîtrisées. Ils tablent sur une approche concertée ne se traduisant pas par un immobilisme et un protectionnisme à tout crin, mais au contraire, s'ouvrant sur une dynamique de projets. C'est à ce prix là seulement, que pourra prendre corps la valorisation de la Petite Camargue.

la mémoire

les portes

l'eau

les lignes

les surfaces

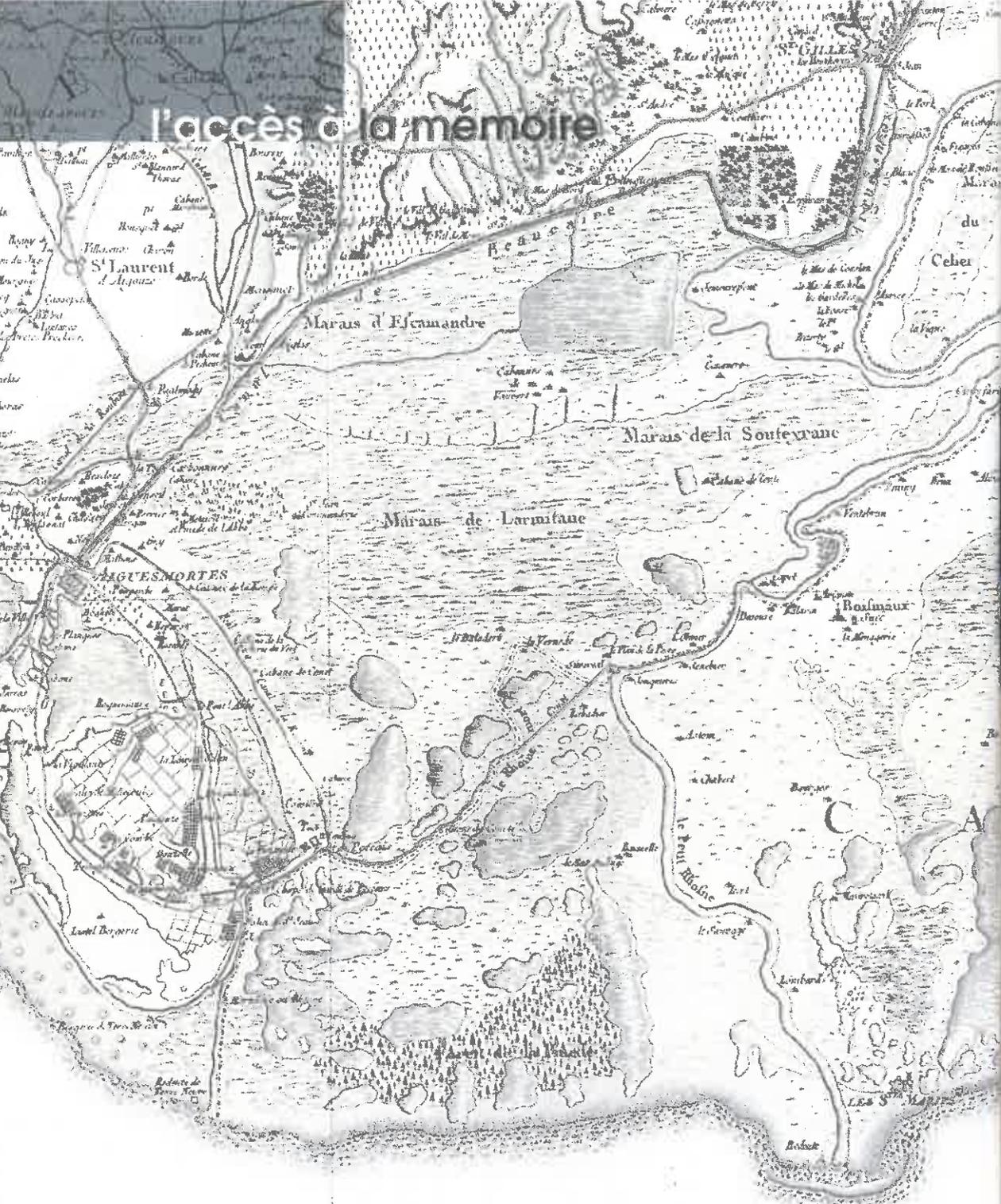
le patrimoine

la lecture du paysage

Les grands thèmes de projet



l'accès à la mémoire



action 1 / le lieu des débats et des projets

La mise à disposition de la mémoire d'un territoire est le premier acte de projet.

S'il n'existe pas de projet global négocié, la porte restera ouverte à toute démarche individuelle dont l'impact est difficile à mesurer dans l'urgence. Si l'on peut considérer aujourd'hui que l'essentiel a été dit en terme de diagnostic sur le paysage de la Petite Camargue, la richesse et la diversité des différents travaux doivent être mis à disposition, la mémoire accessible à tous.

Cette mémoire doit non seulement être répertoriée, classifiée mais doit aussi être synthétique pour alimenter tout nouvel acte de recherche ou toute démarche de projet.

Ce lieu du projet doit jouer un rôle de mise en mémoire de toutes les données se rapportant à la Petite Camargue:

- ▶ conservation et archivage des connaissances historiques (sciences humaines) et technologiques (sciences de la nature),
- ▶ accès et consultation de ces informations par tous (chercheurs, étudiants, scolaires et autres curieux...)

Il doit également être un lieu de réunion et de débats pour les projets envisagés sur le territoire de la Petite Camargue: lieu d'affichage des objectifs de projet, contrôle de la "chaîne d'évolution" du projet dans le temps, contrôle de la cohérence des projets particuliers entre eux et contrôle de leur insertion dans le projet global.

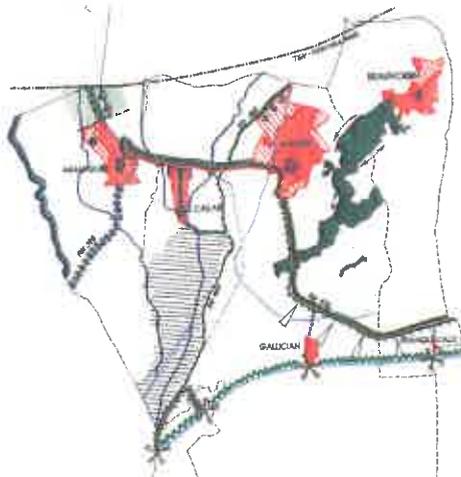


Tourisme
Camarguais

Aimargues - Le Cailar - Vauvert

Aimargues: vitrine sur voie de communication majeure, doit composer avec cette route, maîtriser ses extensions, communiquer et proposer une stratégie référentielle à la Camargue

Extension urbaine au nord d'Aimargues à contenir en amont de la future ligne du TGV Méditerranée. La voie ferrée ne doit pas faire office d'entrée d'agglomération

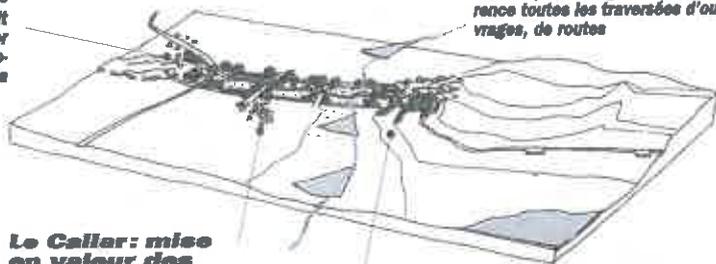


Espace tampon: en interface entre un système urbain très dense (de maisons, de petits bâtiments de village) et la ZAC

Traiter l'entrée de ville de Vauvert. Mettre en évidence l'ouvrage "canal" du Bas-Rhône-Languedoc

Le "seuil" d'entrée de la Petite Camargue

Travail sur le parcellaire, mis en scène par les traces agraires (haies, fossés, cultures, boisements...). Aménager avec cohérence toutes les traversées d'ouvrages, de routes



Le Cailar: mise en valeur des espaces. Entrée de ville, espaces intramuros (places, rues...). Maîtriser les extensions de l'habitat individuel

Vauvert exemple d'accroche urbaine et d'inter-relation avec les aménagements du "seuil"



Composer le plan massé en référence avec son environnement



action 2 / la porte de la petite camargue

Signaler le territoire de la Petite Camargue malgré la diversité des paysages à travers son réseau viaire.

L'entité de la Petite Camargue doit être annoncée dès l'autoroute A9 (La Languedocienne) par une première signalétique spécifique.

Cette annonce est relayée par un jalonnement le long de la route nationale 313 jusqu'à l'agglomération d'Aimargues.

Calé entre Aimargues et Vauvert, le tronçon routier est/ouest de la route nationale 572 constitue la porte de la Petite Camargue proprement dite.

Il est le seuil du territoire à partir duquel le visiteur le découvre.

Ce segment de la RN 572 est le support d'aménagements :

Au sud de la route, vers les agglomérations :

- ▶ aménager l'entrée vers les centres anciens du Cailar et d'Aimargues,
- ▶ définir les limites urbaines du Cailar, d'Aimargues et de Vauvert en pleine mutation,
- ▶ qualifier les extensions urbaines le long de la voie par l'aménagement de l'espace public entre les parcelles privées et la route et par la mise en place d'un cahier des charges architectural

Au nord de la route et à l'ouest de Vauvert :

- ▶ mettre en valeur les activités agricoles: souligner les trames agraires: fossés, haies, petits boisements linéaires marquant le découpage parcellaire,
- ▶ aménager avec cohérence et homogénéité les traversées d'ouvrages et de routes.

Plus généralement, établir une signalétique secondaire pour tous les éléments nord/sud qui coupent la RN 572: la route des canaux (RD 104), les cours d'eau (le Rhône et le Vistre) et les canaux (le canal du Rhône à Sète, le canal du Bas-Rhône-Languedoc)



la RD 62

action 3 / la route du littoral

Comment redonner à l'une des principales routes de Petite Camargue une image plus respectueuse des sites traversés ?

Supportant un trafic important, surtout en période estivale, la route départementale 62 assure la liaison entre les départements du Gard et de l'Hérault.

Localement, elle relie la ville d'Aigues-Mortes à celle du Grau-du-Roi et double ainsi la route départementale 979 dite "route des Plages".

Objectifs :

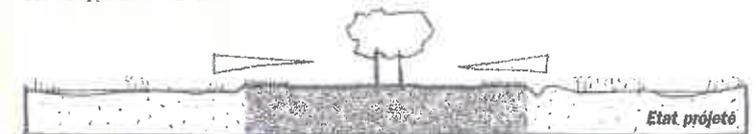
- ▶ Exploiter le tracé de la voie pour découvrir les sites remarquables dont le site classé de l'étang de la Marette.
- ▶ Faire perdre le caractère strictement routier de la voie.

Moyens :

- ▶ Redessiner le profil de la route.
- ▶ Aménager le terre-plein central: plantations d'arbres tige.
- ▶ Dégager les bas-côtés de la voie: suppression des plantations arbustives pour garantir les ouvertures visuelles sur les milieux "naturels".

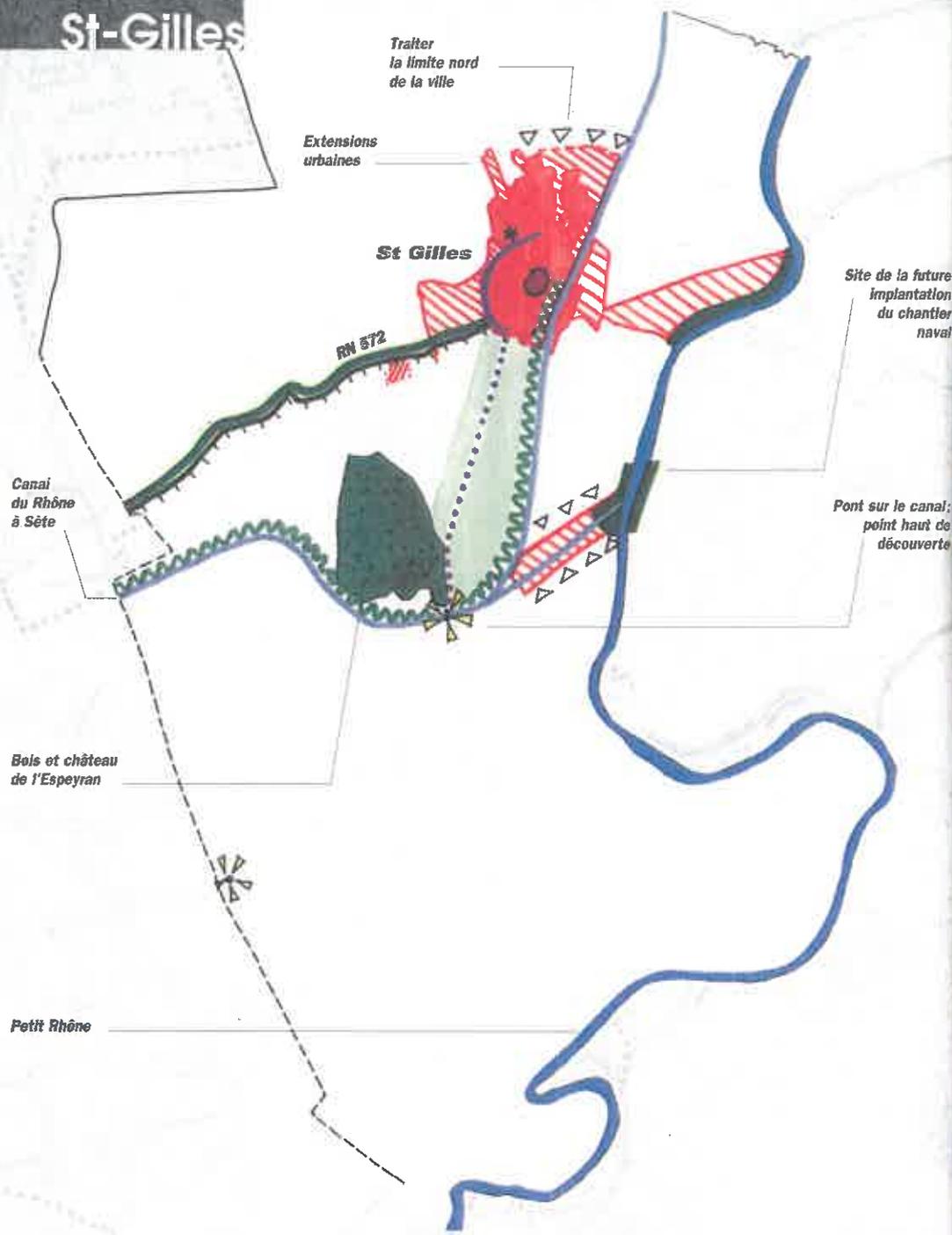


Plantations arbustives libres le long des bas-côtés : champ visuel fermé. La RD 62 traverse les zones lacustres mais ne laisse rien pressentir de la richesse de ces milieux particuliers et de l'approche de la mer.



Aménagement central : fil conducteur à travers les étangs et marais.

St-Gilles



action 4 / la porte fluviale

Affirmer l'entrée fluviale sur le territoire de la Petite Camargue en révélant la vocation touristique du canal du Rhône à Sète et du Petit Rhône.

La commune de St-Gilles doit s'affirmer comme l'une des entrées principales de la Petite Camargue à travers son infrastructure fluviale et routière.

Elle doit exploiter son atout: le canal du Rhône à Sète proche de son centre ancien et le Petit Rhône formant sa limite communale à l'est.

- ▶ Aménager le port de plaisance, les rives nord et sud du canal du Rhône à Sète: création d'un nouvel espace public (longue promenade arborée) en rapport étroit avec le tissu urbain du centre ancien.
- ▶ Réhabiliter les espaces publics du centre ville (place centrale, abords de l'abbatiale St-Gilles)
- ▶ Qualifier la rive gardoise du Petit Rhône (rive ouest) jusqu'à l'écluse de St-Gilles pour encourager la circulation fluviale (bateaux de tourisme) jusqu'au canal du Rhône à Sète.
- ▶ Afficher un projet d'aménagement du chantier naval entre le canal et le fleuve.
- ▶ Etablir un cahier des charges architectural et paysager pour toutes les constructions du chantier naval,
- ▶ Réhabiliter les gravières et carrières au sud de l'agglomération sur le chemin du bois et du château de l'Espeyran.



St-Gilles

Aigues-Mortes

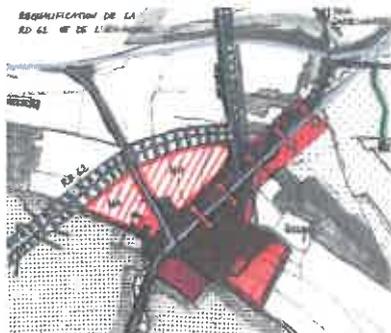
La traversée de l'agglomération d'Aigues-Mortes par la RD 979 a révélé la nécessité d'un projet urbain sur l'ensemble de la ville. La route devient alors une composante urbaine secondaire s'insérant dans un nouveau schéma de fonctionnement viarie.

3 axes de réflexion sont à ce jour menés :

- ▶ requalification des espaces publics,
- ▶ identification des futurs quartiers d'habitations et d'activités,
- ▶ redéfinition du réseau viarie.

En sortie de ville, la RD 979 relie l'agglomération du Grau-du-Roi, dernière avancée vers la mer. La route est un cordon tendu entre les deux villes, une ligne hors d'eau au dessus des étangs et marais salants qu'il faut affirmer :

- ▶ définition de l'emprise routière et ferrovière
- ▶ reprofilage de la route et des bas-côtés (constructions de murets de protection),
- ▶ insertion d'une piste cyclable au nord de la route.



Le Grau du Roi

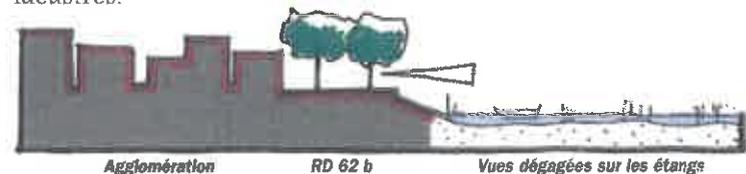
▶ Aménagement de l'entrée de la ville.

▶ Connexion de la piste cyclable avec les pistes existantes dans l'agglomération.

▶ Aménagement de la route départementale 62b en cohérence avec la RD 979 et affirmation de la RD 62b comme limite entre l'agglomération et les sites lacustres.



La route en digue au-dessus des sites lacustres



Agglomération

RD 62 b

Vues dégagées sur les étangs

action 5 / sur la route des plages

Comment révéler la spécificité de la Camargue gardoise à travers la route départementale 979, axe majeur vers le littoral? Celle-ci niant toute relation avec le terroir et affichant une image autoroutière.

L'emprise d'étude et d'aménagement de la RD 979 doit s'étendre jusqu'au domaine ferroviaire pour traiter de manière cohérente les deux infrastructures parallèles sur le territoire.

- ▶ Redessiner le profil de la RD 979: 2 chaussées à 2 voies, plantation de doubles rangées d'arbres tige sur le terre-plein central et le long des bas-côtés.



- ▶ Qualifier les abords de la voie ferrée

3 communes (soit 3 événements sur le parcours), St-Laurent d'Aigouze, Aigues-Mortes et le Grau-du-Roi doivent se réapproprier cette route des plages pour réaménager leurs entrées et traversées d'agglomération.

St-Laurent d'Aigouze,

Si la proximité du Vidourle entraîne de fortes contraintes pour la protection de l'agglomération, elle est aussi une opportunité d'aménagement. La commune doit retrouver un rapport entre le tissu urbain et le fleuve pour s'orienter vers celui-ci, par delà la route des plages.

- ▶ La RD 979 doit être assimilée à l'agglomération pour perdre sa forte connotation routière.



▶ Dès l'entrée dans l'agglomération, le traitement de la RD 979 doit être urbain: le piéton doit pouvoir traverser la route pour aller vers le Vidourle.

- ▶ Réduire le gabarit de la route dans la traversée de ville.
- ▶ Qualifier l'espace public entre le fleuve Vidourle et la ville.



la RD 104

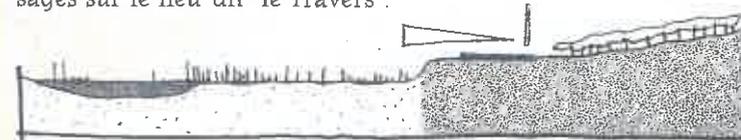


action 6 / la route des canaux et du vistre

Comment garantir la particularité de la route départementale 104, chemin de découverte dans la plaine alluviale du Vistre ?

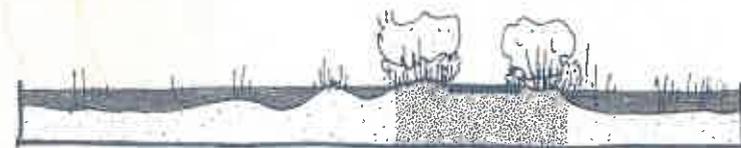
La route des Canaux, prolongée par la route du Vistre, doit conserver son image de voie de découverte supportant peu de trafic. Elle est une route d'approche vers l'intérieur de la Petite Camargue et offre une référence en terme de gabarit et de végétalisation.

- Maintien des perspectives ouvertes depuis la route sur les Prés du Cailar en contre-bas : pas de plantations pouvant masquer la vue sur les prés.
- Projet d'aménagement d'une table d'interprétation des paysages sur le lieu-dit "le Travers".

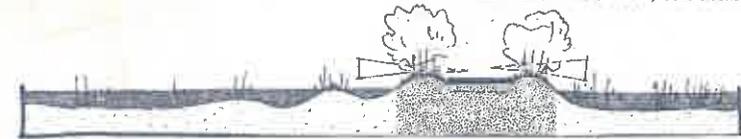


Au-dessus des prés du Cailar

- Reprofilage et rehausse de la route, dessin des fossés, plantation des bas-côtés lorsque la route traverse les étangs,
- Maintien des vues depuis la route sur les étangs et marais à travers une végétation appropriée



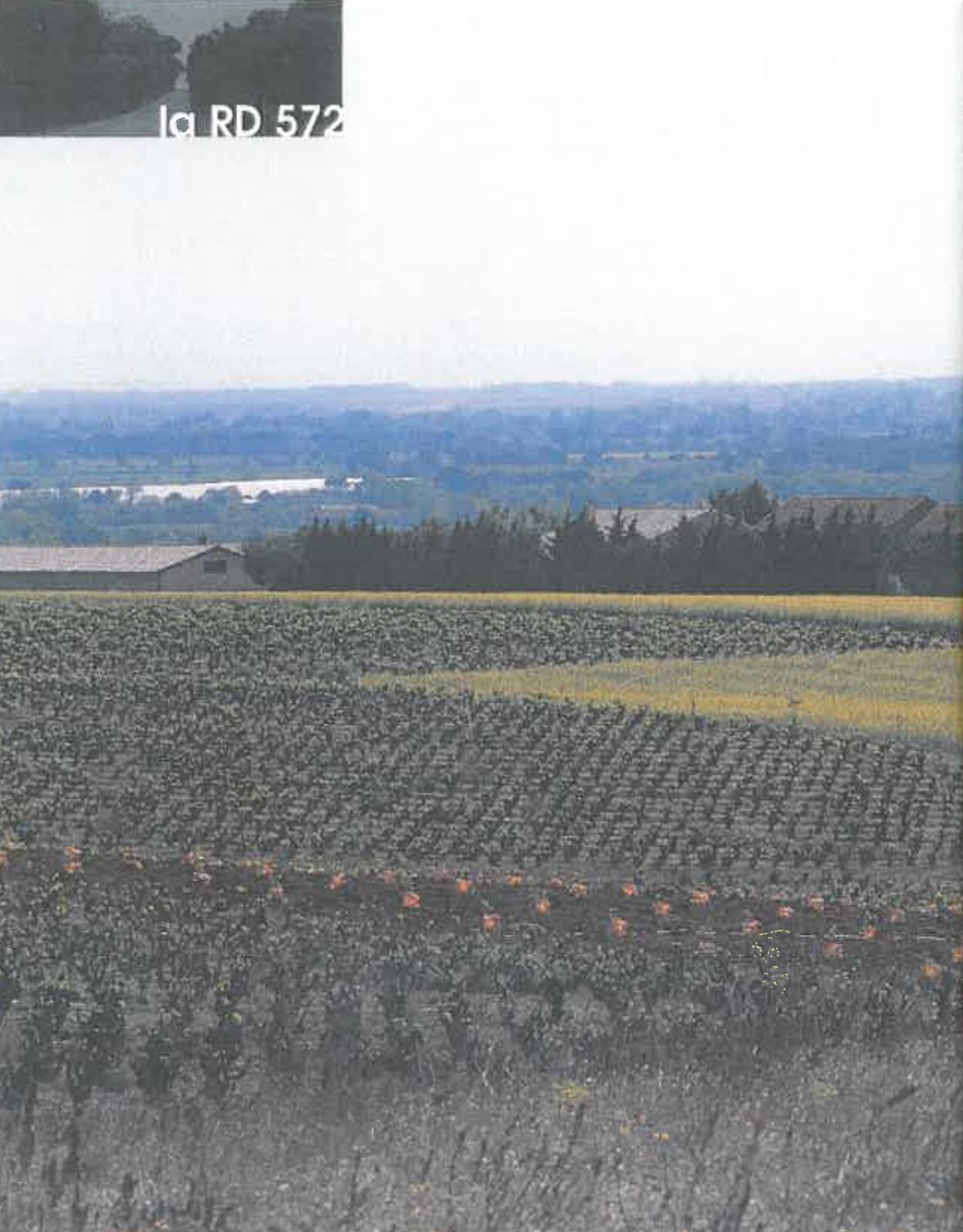
Route bordée de tamaris / état actuel



Vues dégagées sur les étangs / état projeté



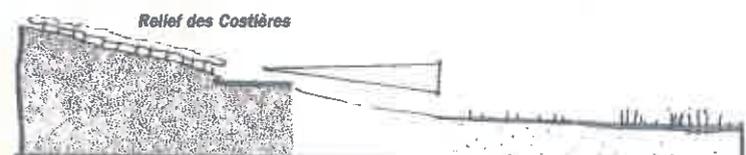
la RD 572



action 7 / la route des costières

Offrir aux visiteurs un parcours panoramique sur le site remarquable des étangs (étang du Charnier, étang de Grey et étang de Scamandre).

- ▶ Traitement homogène de la route en plate-forme au-dessus des basses terres, marais et étangs entre Vauvert et St-Gilles.
- ▶ Accompagnement des voies d'accès aux hameaux de Gallician (commune de Vauvert) et de Franquevaux (commune de Beauvoisin).
- ▶ Maintien des vues lointaines et dégagées depuis la route vers le sud : pas de plantations au sud de la RN 572.
- ▶ Aménagement de lieux d'arrêt (belvédère).

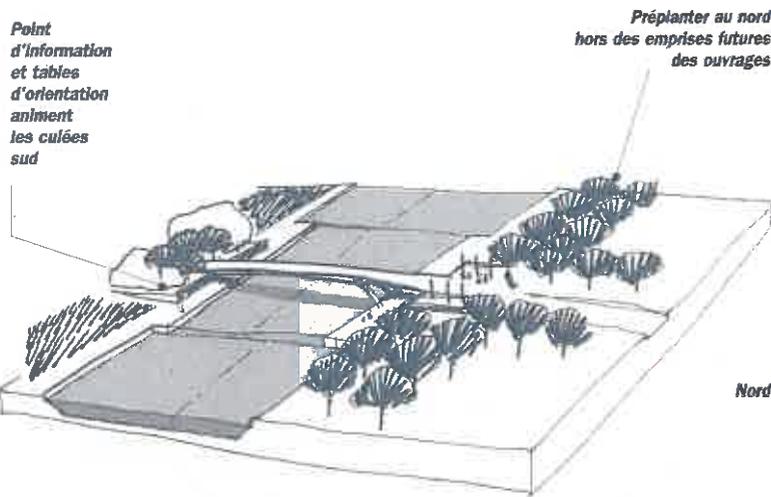


Conservation des vues lointaines vers le sud

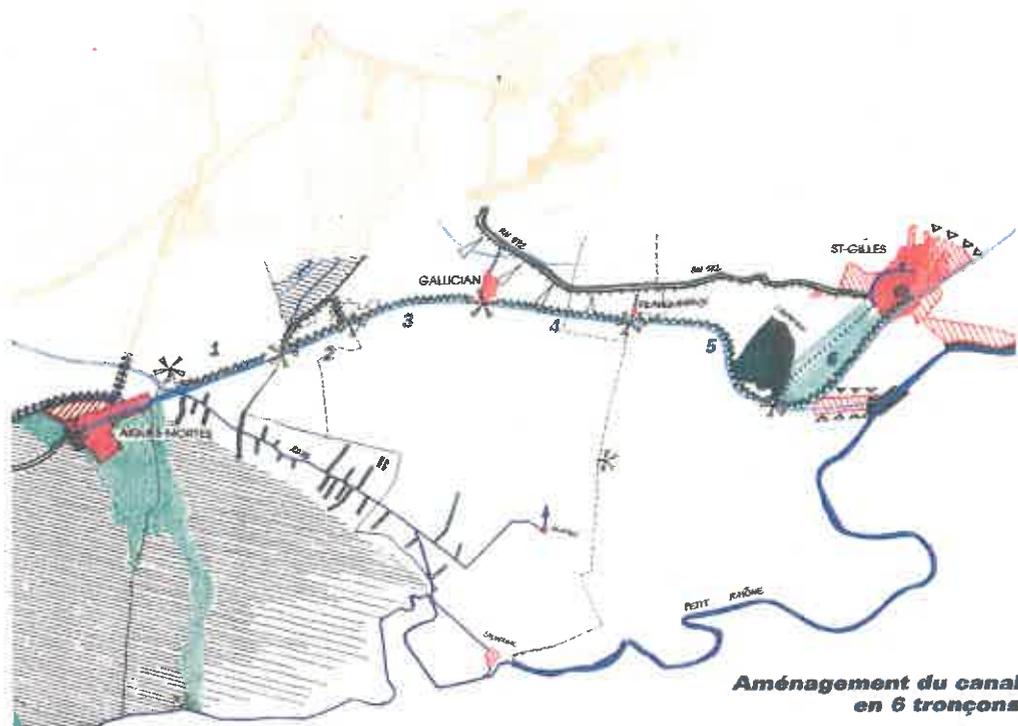


Plantations le long des accès vers les deux hameaux : Gallician et Franquevaux





Élargissement du canal au nord du tracé. Créer un cadre à l'infrastructure future

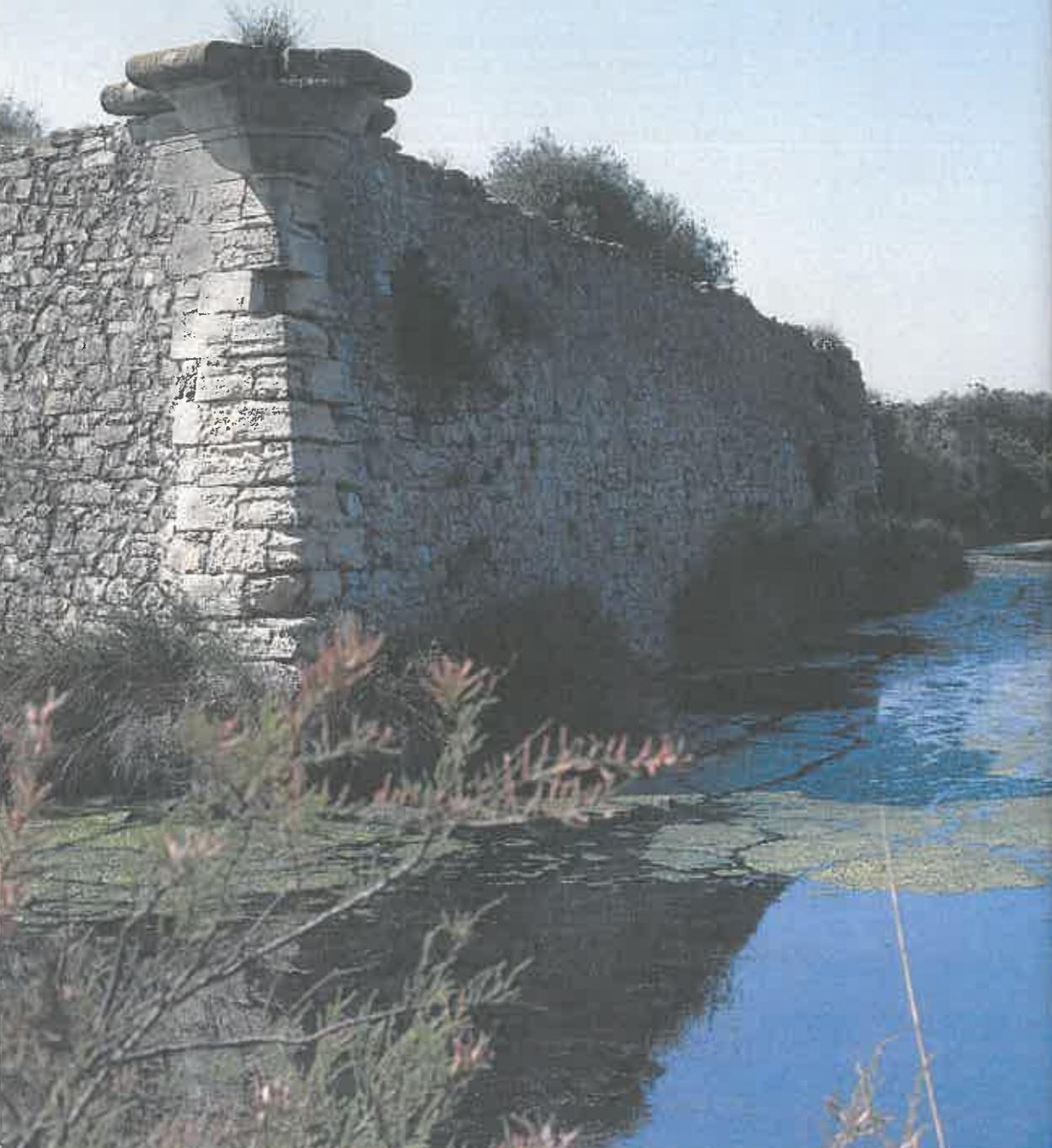


Support d'activités économiques (transport fluvial), composante indispensable du réseau hydraulique complexe des étangs, le canal du Rhône à Sète est également une infrastructure touristique unique.

La mise aux normes européennes de son gabarit (élargissement) nécessite la reconstruction de sa rive nord par les Services Maritimes de la Navigation du Languedoc-Roussillon (SMNLR):

- ▶ Aménagement homogène de la berge nord entre le Petit Rhône (commune de St-Gilles) et la déviation vers Sète (commune d'Aigues-Mortes). Aménagement possible selon 6 tronçons (6 phases dans le temps) définis par les points hauts (ponts), lieux d'observation,
- ▶ Projet spécifique à définir sur les deux branches est et ouest du canal à Aigues-Mortes en cohérence avec celui du chenal maritime vers le Grau-du-Roi.

les ponts, les tours et tourelles



action 9 / aménagement de points d'observation

Ponctuer le territoire de sites d'observation: points hauts au-dessus des étangs et marais dans un circuit d'interprétation des paysages.

Les routes choisies pour des actions de projet sont accompagnées d'éléments remarquables, "balises" de découverte, d'information et d'orientation:

1. les points hauts "acquis"

Ils sont générés par le tracé d'une infrastructure : le passage d'une voie sur un canal. Ce sont les 5 ponts au-dessus du canal du Rhône à Sète, ligne commune de liaison.

Ce type de points hauts est très localisé : tous sont construits au pied des Costières, mais chacun offre une vue particulière.

► Traitement semblable de ces 5 points : base d'accueil complétée d'aménagements spécifiques selon chaque lieu sur la berge nord du canal du Rhône à Sète.

2. les points hauts construits existants

Éléments remarquables, reconnus pour leur intérêt historique et architectural, ces points sont déjà porteurs de la fonction de repère, signal, borne. Ce sont :

- la Tour Carbonnière (St-Laurent-d'Aigouze): projet d'implantation d'une table d'interprétation des paysages (projet de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites),
- la Tour de Constance (Aigues-Mortes),
- le Phare de l'Espiguette (Le Grau-du-Roi),
- l'ancien phare du Grau-du-Roi (Le Grau-du-Roi).

Les deux phares ne font l'objet d'aucun projet d'ouverture au public à ce jour

3. les points hauts dits "points variables"

Ces points sont assimilés à des sites remarquables et doivent les faire découvrir

Ils révèlent donc leurs caractéristiques et leurs composantes : occupation saisonnière de l'eau (variation du niveau d'eau), de la végétation (densité végétale).

- Aménagements de structures sur pilotis, immergeables, flottantes...
- Implantation sur le site des salins (Fort de Peccais), dans les marais (belvédère réalisé par le Centre du Scamandre), sur le cordon fossile de Montcalm.



le delta du Rhône



action 10 / la bande littorale

Vers la définition d'un projet "Grand Site" pour le littoral de la Camargue : acte de partenariat entre les collectivités territoriales et l'État.

Les aménagements passés, réalisés sur le Rhône et son delta, ont favorisé une dynamique sédimentaire sur le littoral : très forte accumulation de sable à la pointe de l'Espiguette.

L'équilibre fragile du modelé du trait de côte entre apports et départs de sédiments est rompu.

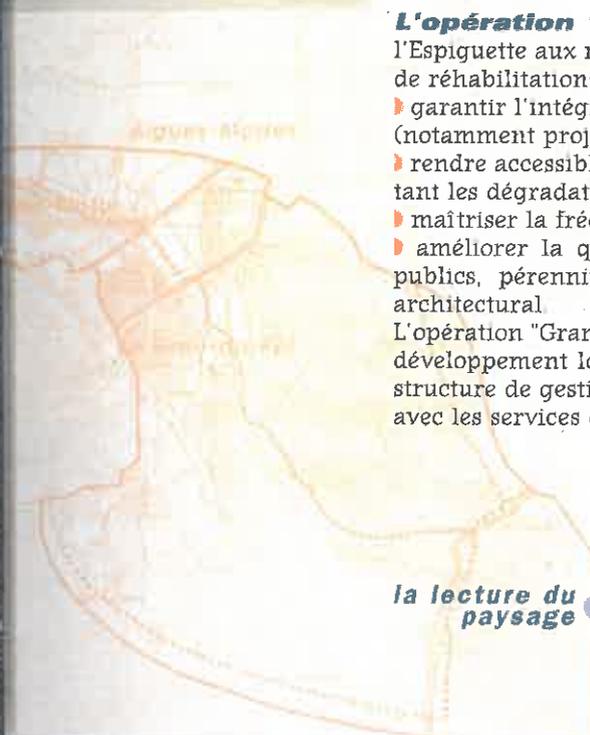
Si la côte est en constante évolution, son modelé dépend aujourd'hui de la gestion des milieux lacustres (étangs et marais), des terres agricoles et des ouvrages sur le littoral :

- ▶ cordon dunaire à conforter ou à créer: il est la meilleure protection naturelle à l'érosion,
- ▶ réhabilitation et redimensionnement des épis,
- ▶ gestion à long terme du stock sédimentaire pour rechargement en sable des plages.

L'opération "Grand Site" concerne les sites classés de l'Espiguette aux marais de la Tour Carbonnière. Cette opération de réhabilitation-gestion est nécessaire pour :

- ▶ garantir l'intégrité physique du milieu et sa qualité esthétique (notamment projets d'enfouissement des réseaux aériens),
- ▶ rendre accessible le littoral au plus grand nombre tout en évitant les dégradations,
- ▶ maîtriser la fréquentation du site,
- ▶ améliorer la qualité de l'accueil : qualité des équipements publics, pérennité des prestations privées et de leur cadre architectural

L'opération "Grand Site" du littoral de Camargue est un enjeu de développement local. Elle ne peut voir le jour que grâce à une structure de gestion intercommunale travaillant en partenariat avec les services de l'État.



la RD 58

action 11/ le site de montcalm

Comment révéler l'ancien cordon de sable, façonné par les bras du Rhône et aujourd'hui exploité par l'agriculture ?

Le plus ancien cordon dunaire fossile est une langue de terre étroite, hors d'eau, entre les basses terres des étangs et des marais.

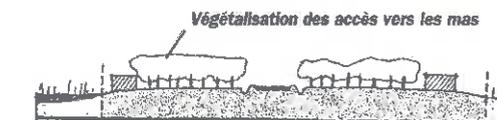
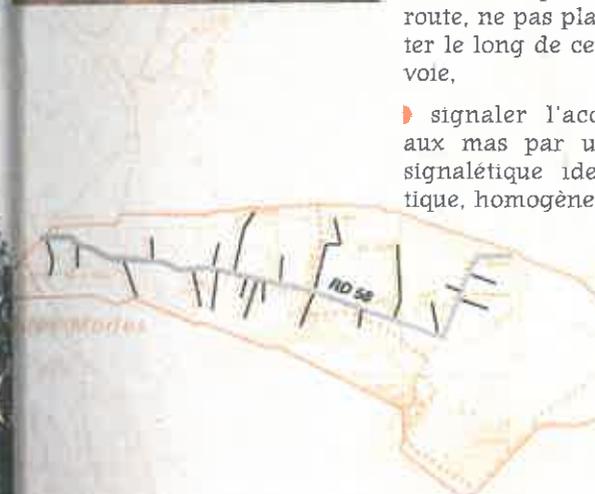
Il supporte principalement des parcelles de vigne et d'asperges, ponctuées par un habitat rural traditionnel : les mas.

Le cordon de Montcalm, témoin remarquable de l'évolution du territoire doit être mis en valeur sur toute sa largeur :

▶ souligner les voies d'accès aux mas implantés en retrait et en limite du cordon de Montcalm : plantations d'arbres de haute tige (pins Parasol) le long des chemins perpendiculaires à la RD 58,

▶ dégager les abords de la RD 58 de tout obstacle pour garantir les vues depuis la route, ne pas planter le long de cette voie,

▶ signaler l'accès aux mas par une signalétique identique, homogène.



le complexe des étangs

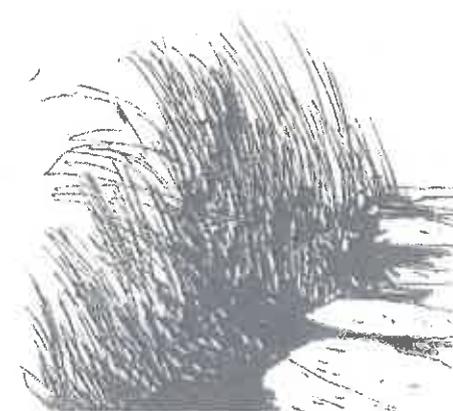
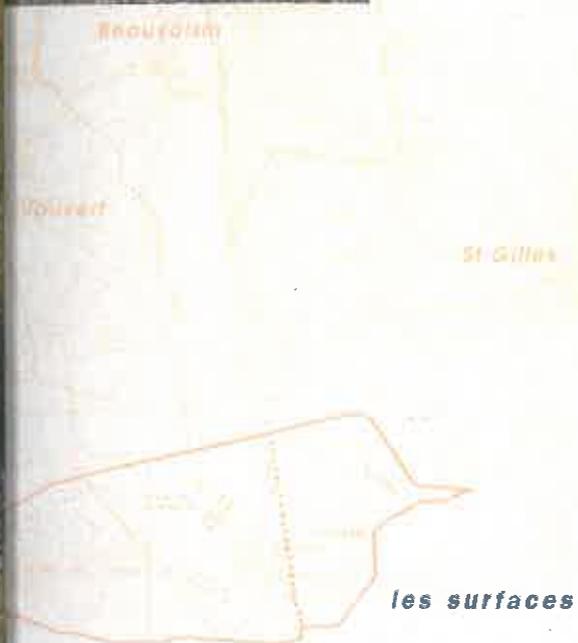


action 12 / les surfaces "naturelles"

Préserver l'équilibre fragile entre toutes les activités humaines liées à l'eau qui s'exercent sur un site aux caractères géomorphologiques complexes.



Image symbolique de la Petite Camargüe, le complexe des étangs du Charnier, de Crey et du Scamandre ne maintient son identité qu'à travers les activités multiples et successives qui s'exercent sur son territoire : c'est la cohabitation du chasseur, du manadier, du pêcheur, du sagneur, de l'agriculteur, de l'écologiste... qui forge l'identité paysagère unique du complexe. De plus, l'activité multiple sur un même site permet des réversibilités et des adaptations d'usages moins lourdes si nécessaire. Aucune activité ne doit donc prévaloir sur les autres et imposer une orientation irréversible de l'exploitation des terres.





action 13 / les surfaces agricoles

Affirmer le caractère rural de la Petite Camargue à travers 6 grandes entités paysagères.

La Petite Camargue est une région agricole, contrairement à la Grande Camargue, exploitée progressivement suite à l'assainissement et à l'assèchement des marais (paluds).

Les 6 grandes entités paysagères caractérisées par des activités agricoles "dominantes" doivent être encouragées et pérennisées:

- ▶ la viticulture sur **les Costières,**
- ▶ les cultures maraîchères dans **la plaine alluviale du Vidourle,**
- ▶ la viticulture et la culture d'asperges sur **le cordon fossile de Montcalm,**
- ▶ la saliculture dans **les étangs,** entre Aigues-Mortes et le Grau-du-Roi,
- ▶ l'exploitation de la sagne et la riziculture dans **la dépression centrale des étangs;**
- ▶ **le cordon dunaire du littoral** constitue la seule entité paysagère exempte de cultures.



toutes
communes

les mas

action 14 / l'habitat agricole

**Comment répondre à l'évolution de techniques agricoles rendant inadéquat l'usage de bâtiments représentant des valeurs architecturales de référence ?
Comment appuyer la diversification des activités agricoles ?**

Les mas représentent les valeurs architecturales de référence du bâti agricole.

Or, leur fonction ne répond plus aux contraintes des exploitations agricoles modernes. Le bâti n'est plus adapté à la vie de l'exploitant et de l'ouvrier, à l'entreposage des récoltes et des machines.

Cette inadéquation ne doit pas entraîner une disparition, une destruction ou une mutilation du patrimoine bâti, mais obliger à une reconversion réfléchie et modérée.

Il est indispensable de mener une étude de faisabilité et de programmation sur ce potentiel architectural avant d'entamer tout type d'aménagement.

Déjà, des pistes sont soulevées : organisation de gîtes ruraux par exemple. Ces activités qui prendront le relais des exploitations agricoles devront s'inclure dans les structures existantes (bâti) et exploiter les richesses (et contraintes) inhérentes à l'agriculture (mode et rythme de vie).

Étude diagnostic :

- ▶ Établir un cahier des charges précis (architecture et paysage). Cette étude est en cours sur la commune de Vauvert.
- ▶ Répertorier les éléments fondamentaux qui régissent ces espaces et les mettre en évidence pour l'instruction des demandes de permis de construire.

Étude socio-économique :

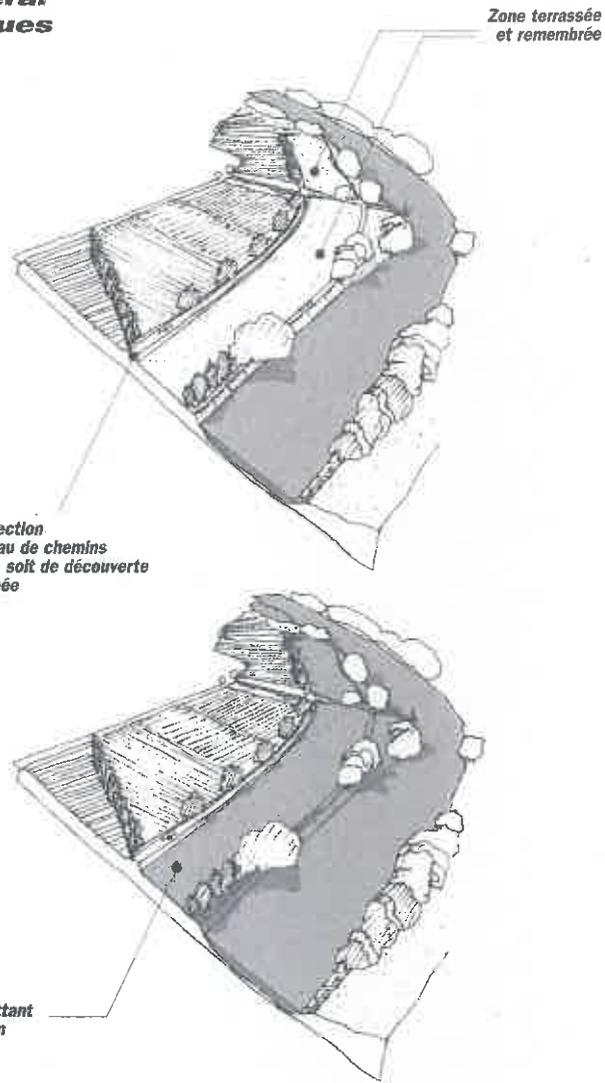
- ▶ Recenser les potentialités et les modes de financement.
- ▶ Imaginer une perspective à court, moyen et long terme.



Principe de protection unilatéral des crues

Digue de protection liée à un réseau de chemins soit agricoles, soit de découverte ou de randonnée

Espace admettant une inondation ponctuelle



action 15 / le fleuve non maîtrisé

Comment prévenir les risques naturels d'inondation du fleuve Vidourle et protéger les terres agricoles tout en qualifiant les bassins d'étalement ? Quelles qualités donner à ces "espaces tampons" ?

L'intervention concernant l'eau non maîtrisée se porte sur deux éléments majeurs du territoire, offrant des images différentes et générant des paysages variés: le fleuve Vidourle et la rivière le Vistre. Les projets sur les deux cours d'eau seront donc de deux ordres.

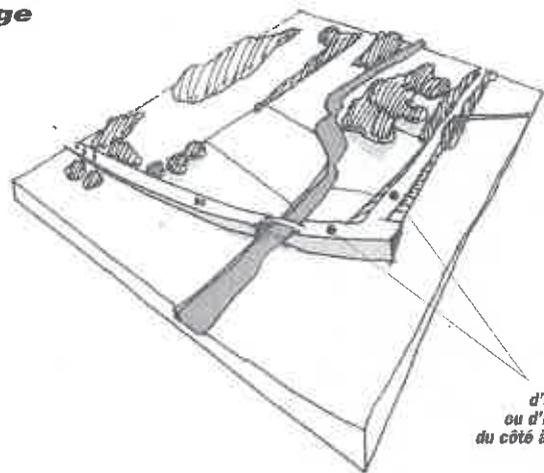


Intervention linéaire depuis la commune d'Aimargues concentrée sur son cours d'eau, ses berges et ses abords immédiats:

- ▶ travailler sur le profil du fleuve.
- ▶ aménager des espaces linéaires sur une rive du fleuve pour retenir les eaux des crues. Ces aménagements temporairement inondés deviennent en dehors des périodes de crues des espaces de promenade (larges espaces terrassés et dégagés de tout obstacle),
- ▶ action à mener en relation avec la MISE (Mission InterServices Eau).

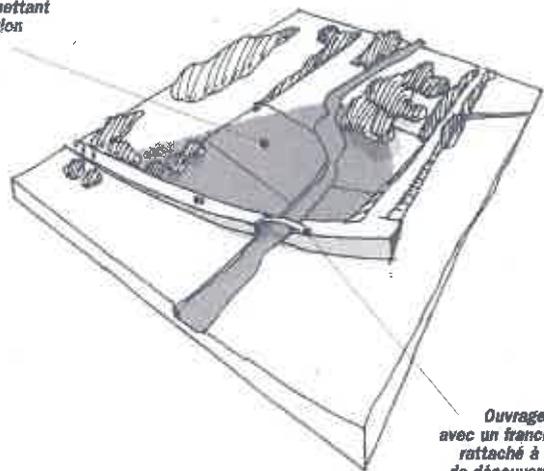


Principe de protection unilatéral des crues: les bassins d'orage



Création d'une digue ou d'un merlon du côté à protéger

Espace admettant une inondation ponctuelle



Ouvrage déversoir avec un franchissement rattaché à un sentier de découverte ou à un sentier agricole

Vauvert

Marquer les particularités de la rivière du Vistre en identifiant des lieux ponctuels susceptibles d'admettre une inondation. Qualifier ces "espaces réservoirs" ou bassins d'orage.

Intervention de surface sur l'emprise de la rivière (emprise normale et exceptionnelle):

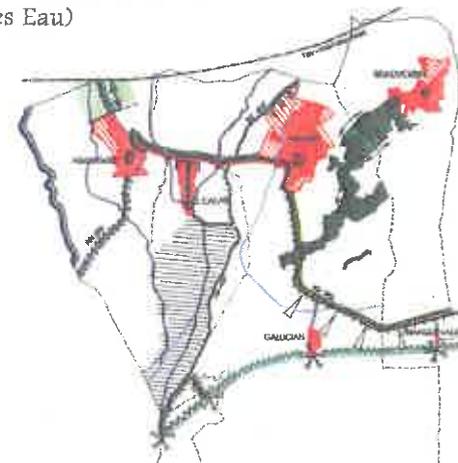
▶ aménager des paliers sur le Vistre: successions de seuils, poches ou bassins. L'écoulement de la rivière se ferait donc graduellement selon le débit et sur des surfaces d'épandages définies géographiquement et dessinées,

▶ gérer le cours d'eau dans sa globalité depuis sa source jusqu'à son embouchure, donc en amont des limites de la Petite Camargue avec toutes les communes concernées,

▶ action à mener en relation avec la MISE (Mission InterServices Eau) et le Syndicat Mixte du bassin versant du Vistre



Le Cailar



action 17/ la publicité et la signalétique

Les thèmes "publicité" et "signalétique" sont indissociables.

La disposition des panneaux publicitaires et de signalétique doit être étudiée et coordonnée selon les mêmes principes d'aménagement.

Panneaux publicitaires, signalétique routière et d'information doivent faire l'objet d'une approche simultanée.

La publicité

Outre l'application des règlements nationaux, l'affichage publicitaire peut obéir à un règlement local de publicité en rapport avec les textes nationaux existants.

Il existe aujourd'hui un tel règlement sur les communes de St-Gilles et de Vauvert. Chaque commune adapte le règlement national sur l'affichage publicitaire et sur les enseignes selon ses caractéristiques et exigences territoriales.

Le contrôle des dispositifs est à la charge des communes concernées. Il est proposé dans le cadre du Plan Paysage:

- ▶ une harmonisation des principes et des pratiques. Pour ce faire, un guide de l'affichage doit être établi,
- ▶ une campagne de mise aux normes des dispositifs existants associant communes et gestionnaires des voies,
- ▶ une mise au point des règlements locaux de publicité existants.

La signalétique

Une démarche signalétique est à mettre en place pour l'ensemble du territoire intercommunal: l'échelle du Syndicat Mixte est ici nécessaire pour une bonne coordination des éléments d'information.

Elle marque ainsi le domaine d'intervention et de gestion des services publics et se distingue donc de l'affichage publicitaire d'ordre privé.

La signalétique concerne les informations routières, touristiques, les sites et monuments protégés.

Elle touche aussi les aménagements des surfaces artisanales et industrielles, les aménagements fluviaux et maritimes, les services de proximité.

Un projet doit être mis en place depuis l'autoroute A9 pour constituer un circuit à travers le territoire de Petite Camargue selon une hiérarchie des voies.

Ces circuits seront ponctués de points d'information ou d'observation (voir action 9).

Le projet intercommunal de signalétique est indispensable pour conforter l'image identitaire de la Petite Camargue offerte aux visiteurs.

action 18/ les réseaux aériens

Toutes les communes sont touchées par cette action. Les réseaux aériens sont les grandes lignes (domaine du transport), les lignes moyennes et les lignes urbaines et péri-urbaines.

En Petite Camargue, ces réseaux sont gérés par le Syndicat d'Electrification du Vistre qui couvre vingt communes.

Ce syndicat s'occupe des lignes téléphoniques (Telecom), de l'électrification et de l'éclairage (EDF et communes); il ne gère pas les réseaux de transport EDF.

Quatre des huit communes de la Petite Camargue sont en régime urbain (Aigues-Mortes, Aimargues, Le Grau-du-Roi et St-Gilles).

Le souci premier du Syndicat d'Electrification du Vistre est l'amélioration de l'éclairage public dans les villages et la mise en souterrain des réseaux.

La Petite Camargue est l'un des points noirs recensés en application de la circulaire du 5 novembre 1993.

Suite au Plan Paysage, il est désormais nécessaire de faire ressortir des priorités d'intervention sur les grandes lignes, les lignes moyennes et lignes urbaines:

- ▶ localisation des secteurs d'intervention,
- ▶ qualification et hiérarchie de ces interventions selon leurs niveaux d'exigences (opération dite de "prestige" ou de "confort")

Ces interventions peuvent être du type:

- ▶ enfouissement (en agglomération, en milieu rural),
- ▶ traitement direct des fils (en agglomération),
- ▶ tracé de la ligne, implantation des supports et traitement cohérent avec la végétation (milieu rural),
- ▶ traitement des supports (pylônes) lors de la construction des lignes aériennes.